

Observations sur l'artillerie fédérale

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **4 (1859)**

Heft 1

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-328815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

peut faire prendre une décision. Cet accident, des insurrections peuvent l'amener d'un moment à l'autre, comme en 1848.

La *Turquie* n'a pas à désirer la guerre et ne le fera certes qu'à son corps défendant. Elle sait trop ce que la dernière lui a coûté, et vient d'apprendre, à ses dépens, que pour garantir son jardin du lièvre, il n'y faut pas appeler le seigneur et ses domestiques. Mais là encore l'insurrection couve partout sous la cendre, et peut amener, par l'intervention de quelqu'une des puissances limitrophes, des événements qui nécessiteraient d'autres interventions et entraîneraient à la guerre générale.

Enfin, une question monte de jour en jour sur l'horizon, qui serait de nature à mettre le feu aux poudres, c'est celle du canal de Suez, où les intérêts politiques de l'Angleterre, en ce qui concerne la route des Indes, sont directement aux prises avec les intérêts commerciaux des Etats de la Méditerranée. *(À suivre.)*

OBSERVATIONS SUR L'ARTILLERIE FÉDÉRALE.

Nous avons fait mention (n^o 22 de 1857) d'une lettre que M. le colonel d'artillerie Massé, de Genève, a adressée au Département militaire fédéral pour être communiquée à la commission d'officiers, réunie à Berne, en vue de l'amélioration de l'organisation militaire. Le Département militaire, en remerciant M. le colonel Massé de ses observations, l'a informé qu'il se ferait un devoir de soumettre sa lettre à la commission.

Ces observations concernaient le matériel de l'artillerie de l'armée fédérale et portaient principalement sur les points suivants :

PESANTEUR, MOBILITÉ ET PORTÉES.

Une excessive mobilité et une portée forte et étendue, dit tout d'abord M. Massé, sont les qualités qui distinguent maintenant toutes les artilleries de l'Europe, et, sous ces rapports, l'artillerie suisse n'a pas le degré de perfection qu'on pourrait attendre d'elle.

Pesanteur.

Il est facile de voir, par la comparaison des affutages étrangers avec l'affutage suisse, combien ce dernier l'emporte en pesanteur. Les chiffres suivants, tirés des documents authentiques, le prouvent évidemment :

Livr. de 16 onces.

Affût et avant-train autrichien, pour canon de 6 destiné à la cavalerie	1380
Affût et avant-train français, pour canon-obusier de 12, léger	1950

	Liv. de 16 onces.
Affût et avant-train suisse, pour canon de 6, actuel .	1960
Le caisson de 6 autrichien complet (sans munitions) .	1160
Le caisson de 12 français nouveau à l'anglaise, avant et arrière-train, coffres, roues, etc. (sans munitions) .	2125
Le caisson de 6 suisse à l'anglaise (idem)	2095

Il semble donc qu'il serait possible d'alléger les affutages et les voitures suisses, car le matériel autrichien du calibre de 6, comme le 6 suisse, et le matériel français d'un calibre bien supérieur, ont été assez solides pour les guerres les plus lointaines, les plus longues et les plus sérieuses qu'on puisse imaginer.

Mobilité, soit construction des voitures sous le rapport de l'attelage.

Dès l'introduction du système anglais modifié dans les pays où l'on n'a pas adopté la limonière, le mode de liaison de l'affût avec l'avant-train et la position à donner au timon ont été le sujet de grandes discussions et d'essais multipliés. Partout le système du timon tombant, et porté sur le cou des chevaux, a été réputé vicieux et impraticable pour la guerre, par suite des blessures aux garrots des chevaux, causées par ce système et qui les mettent de suite hors de service. En France, en Bavière, en Italie, en Piémont, de bons généraux se sont expliqués à cet égard et dans ces pays des modifications assez heureuses ont du moins diminué les inconvénients du système.

En Suisse aussi dès les premières années plusieurs officiers furent frappés des inconvénients du mode de support adopté dans l'artillerie fédérale; par la suite du temps les objections soulevées alors, loin de s'aplanir, ne firent que s'augmenter. En 1842 d'habiles officiers fédéraux, faisant partie de la Société militaire fédérale, convaincus de l'imperfection du mode de support et des attelages, mirent au concours la question de savoir s'il n'y avait pas quelque chose à faire à cet égard. M. le colonel Massé, comme membre de la Société, y répondit par un mémoire.

Il s'agissait donc alors, comme il s'agit encore aujourd'hui, de rechercher et de proposer un mécanisme simple et peu coûteux qui apportât un remède efficace à ce système vicieux du timon pendant, porté par le cou des chevaux, qui tue ou tout au moins abîme ceux-ci, et ainsi d'assurer à l'artillerie fédérale un degré de mobilité qui lui est absolument essentiel et qui est paralysé par l'état actuel des choses, d'autant plus qu'on ne peut pas se faire illusion sur le peu d'expérience des soldats du train, qui n'étant point en service permanent, et rarement exercés, ne peuvent pas être à la hauteur des troupes permanentes et sont, en outre, appelés à conduire des chevaux qui ne sont en aucune manière éduqués ni accoutumés au service qu'on exige d'eux.

Une autre circonstance qui rend encore le système suisse plus défectueux et fatal aux chevaux, c'est l'adoption qu'on a faite de la lourde volée placée au bout du timon pour atteler les chevaux de devant et qui, à ce bras de levier, augmente considérablement la charge du timon pesant sur le cou des chevaux et les fatigue encore plus par les secousses constantes occasionnées par le tirage des chevaux de devant. Partout, même lorsque le timon est soutenu, on a supprimé la volée, et les chevaux sont attelés les uns sur les autres, et en Suisse où le timon repose sur le cou des chevaux, on ajoute à ce poids déjà si fort une volée pesante rebutée partout.

Sous tous les rapports indiqués ci-dessus, l'un des matériels européens qui semble avoir le mieux résolu toutes les difficultés, est le matériel d'artillerie du Piémont. Par un procédé aussi simple qu'ingénieux, on a trouvé dans ce pays le moyen de donner au timon un appui solide tout en conservant au système anglais toute l'indépendance de ses deux trains et toute la flexibilité désirable. Dès le principe cette construction a parfaitement répondu aux exigences du service, et depuis lors elle a été sanctionnée par une longue expérience et par plusieurs campagnes sérieuses.

Il serait convenable de faire examiner ce matériel avec soin et d'une manière impartiale, d'autant plus que le procédé en question peut s'adapter à l'artillerie fédérale très facilement et moyennant une dépense très minime ¹.

Chevaux.

Tout le monde sait que les attelages sont les jambes de l'artillerie, et qu'une artillerie mal attelée n'est qu'un embarras et non une ressource. On a pu voir dans le dernier armement le résultat du mode actuel en Suisse, de se procurer les chevaux nécessaires pour les batteries de ligne. Il y eût eu bien peu de batteries qui eussent pu entrer immédiatement en campagne d'une manière efficace et soutenir un service actif. Beaucoup de batteries avaient de misérables chevaux mal accouplés, nullement en haleine et point du tout formés ; conduits, en outre, par des soldats du train inexpérimentés ; quel est l'officier d'artillerie qui ne frémit d'entrer sérieusement en campagne avec de tels moyens ?

Ne conviendrait-il pas de rechercher quelque moyen pour remédier à ce système vicieux et pour obtenir de meilleurs chevaux pour les

¹ Il y a déjà quelques années que, sur les instances du colonel Massé, un rapport très circonstancié et très favorable fut fait à ce sujet par deux officiers d'état-major d'artillerie fédérale et un habile mécanicien, aussi officier d'artillerie, qui furent envoyés à Turin par la commission militaire fédérale. Mais soit les événements politiques, soit une influence opposée firent ajourner une décision à cet égard. Depuis lors la guerre a prouvé la supériorité de l'artillerie piémontaise.

principaux attelages de l'artillerie ? Ainsi si on usait envers les cantons d'inspections fréquentes et de beaucoup plus de sévérité pour la fourniture des chevaux et des harnais, si encore la Confédération avait toujours trois à quatre cents chevaux bien formés qui lui appartinsent avec quelques hommes du train toujours sur pied et à sa disposition. En été ces chevaux serviraient aux écoles, aux camps ; en hiver ils seraient placés chez des particuliers ou des agriculteurs. Par ce moyen les chevaux importants des premières batteries mises sur pied offrirait tout au moins quelque sécurité. Ce point d'amélioration du système militaire de la Confédération est sans contredit un de ceux qui doit le plus attirer l'attention des commissions examinatrices.

Calibres et portées des bouches à feu fédérales.

Il est évident qu'il convient d'augmenter la portée de nos calibres fédéraux ; cette augmentation est nécessairement amenée par l'immense progrès des armes portatives et par la force des calibres qu'on adopte partout, puisqu'on a trouvé moyen de n'avoir pour du 12 que des affutages aussi légers que ceux que nous avons pour notre 6. L'arsenal fédéral sera sûrement pourvu de canons-obusiers de 12 ; ces bouches à feu si importantes qui lancent indistinctement boulets pleins, boulets creux, schrapnels, mitraille, sont devenus indispensables. Ensuite une mesure sur laquelle il convient d'appeler l'attention des officiers membres des commissions, c'est la transformation des pièces de 8 encore existantes en calibre de 12. Cette opération a été fréquente en France et y a parfaitement réussi ; une quantité d'anciennes pièces de 8 ont été reforées au calibre de 12 ; les frais ont été peu considérables et les mêmes affûts ont pu y être employés. Dans l'artillerie fédérale il y a encore quelques batteries de 8 ; leur transformation en calibre de 12 aurait double avantage, d'abord de renforcer le système fédéral et de diminuer la complication des projectiles, toujours si fâcheuse.

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU CONCOURS DE 1857 PAR M. LE COMMANDANT MÜLLER,
INSTRUCTEUR-CHEF A ZURICH.

(Suite et fin.¹)

Dans cette école, le cadre entre dans la règle avant la troupe qui, une fois arrivée, sera de suite formée en compagnies d'école. Elle n'a encore reçu aucune instruction sur la manière de faire le sac et de rouler la capote ; c'est pourquoi la 1^{re} semaine d'école sera destinée à l'enseignement des obligations du service intérieur (nettoyage, paquetage des sacs et rouler les capotes, etc.). Mais il est possible,

¹ Voir les numéros 16, 21 et 24 de 1858.